

## Projet éolien de la Souche

Communes de Froidmont-Cohartille et Pierrepont

Lettre d'information #4 - Mai 2025

### LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,

Depuis notre dernière lettre d'information, le projet éolien de La Souche a connu des avancées significatives, et je souhaite, par la présente, vous en tenir informés.

Pour rappel, le 27 décembre 2022, nous avons déposé en préfecture de l'Aisne le dossier de demande d'autorisation environnementale. Après une année et demie d'instruction, les services de l'État nous ont adressé une demande de compléments, portant notamment sur l'analyse paysagère du projet. En réponse, nous avons réalisé les photomontages supplémentaires requis et mis à jour notre dossier, qui a depuis été jugé recevable par la préfecture.

L'étape suivante a consisté en la saisine de l'Autorité environnementale, qui dispose à présent d'un délai de deux mois pour rendre son avis sur le projet.

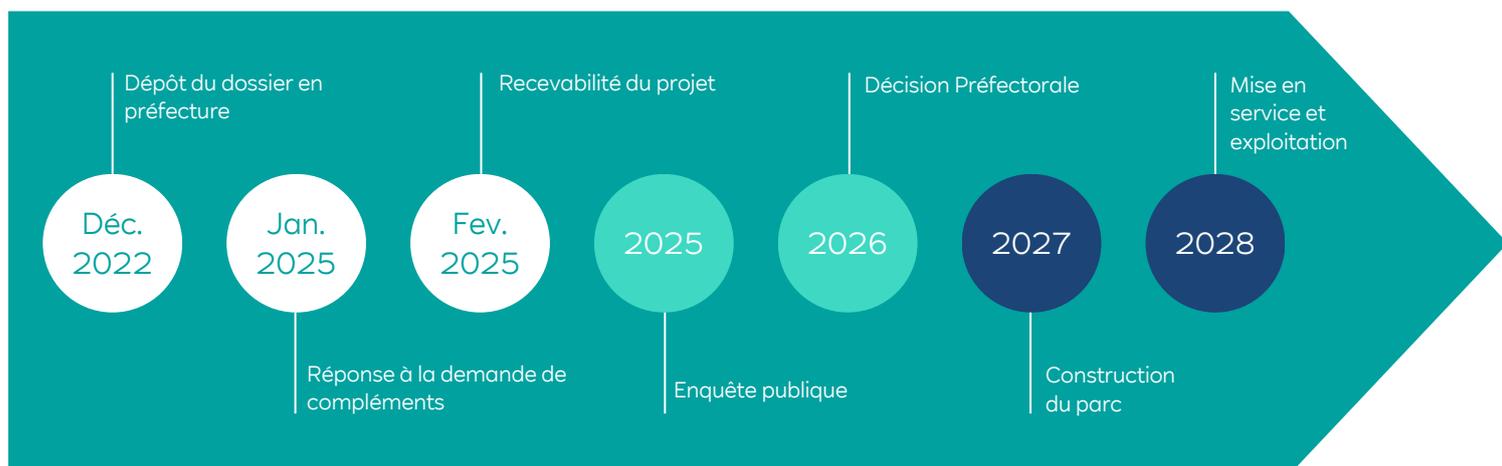
Viendra ensuite une phase cruciale de l'instruction : l'enquête publique. Celle-ci offrira à chacun d'entre vous l'opportunité d'exprimer son opinion sur le projet. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés dès que la préfecture nous communiquera davantage d'éléments sur cette étape essentielle.

Bonne lecture à vous !

**Brahim Si Ahmed,**  
Chef de projet éolien

### ACTUALITÉ : L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE A ÉTÉ SAISIE

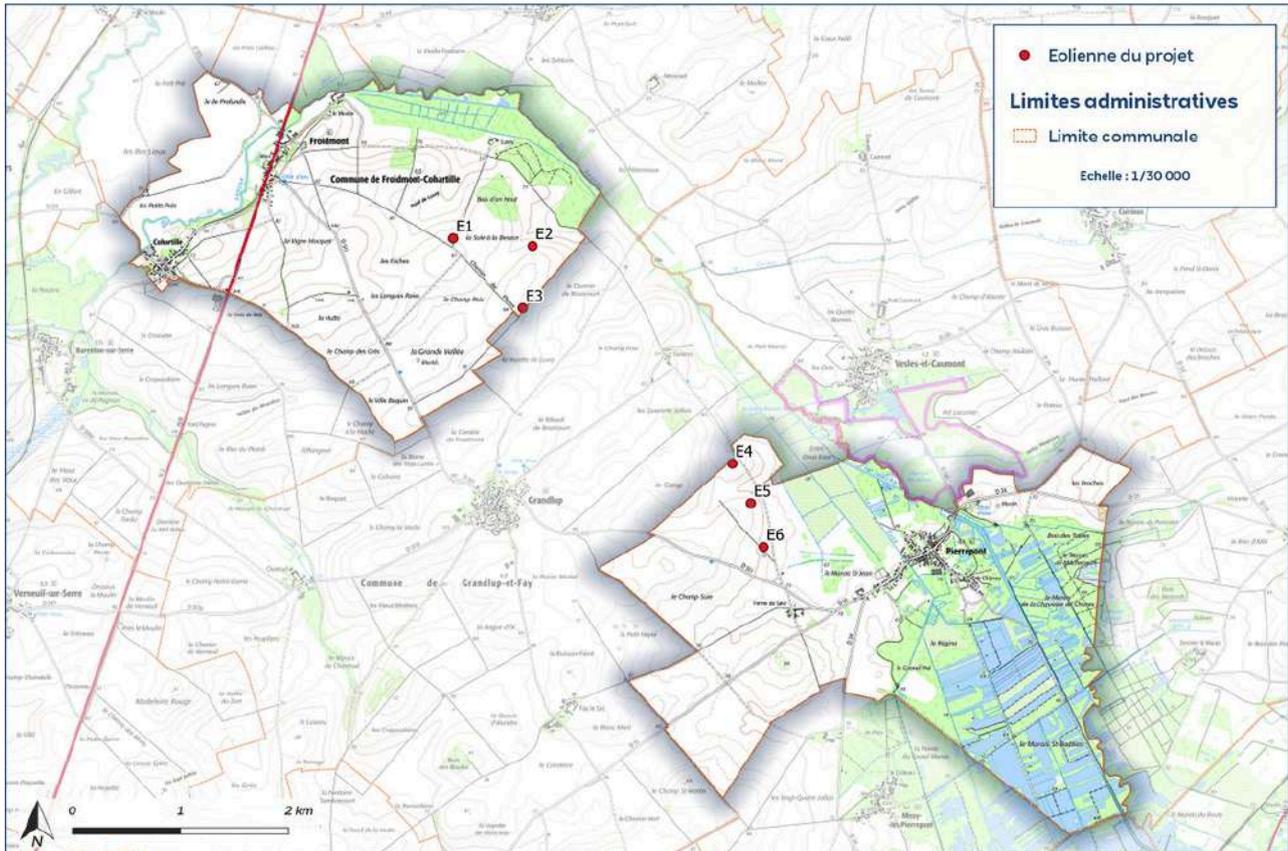
Suite au dépôt des compléments, l'autorité environnementale a été saisie et devra rendre un avis sur le projet dans les deux mois. Par la suite, une enquête publique aura lieu. C'est une phase importante d'un projet éolien : elle durera 1 mois et permettra à chacun de donner son avis sur le projet. Elle sera conduite par un commissaire enquêteur désigné par le Tribunal Administratif.



# Les données clés du projet

PROJET EOLIEN DE LA SOUCHE

RWE



La zone de projet concerne les communes de Froidmont-Cohartille et Pierrepont.



**3 éoliennes**

sur la commune de  
Froidmont-Cohartille



**+ 3 éoliennes**

sur la commune de  
Pierrepont



**22 100  
habitants**

alimentés chaque année  
(chauffage compris)



**130 à 136 m**

de diamètre pour le rotor des  
éoliennes



**3 à 4,5 MW**

de puissance unitaire



**150 à 165 m**

de hauteur totale en bout de  
pale

Vous pouvez poser toutes vos questions sur le site internet du projet

[www.la-souche.projet-eolien.com](http://www.la-souche.projet-eolien.com)

# Le dossier complété

## L'étude paysagère

Suite au dépôt du dossier, les services de l'Etat ont formulé une demande de compléments sur le volet paysager. Ainsi, de nouveaux photomontages ont été réalisés afin d'illustrer l'intégration du projet dans son environnement. Trois visuels vous sont présentés ci-dessous : ces points de vue sont situés au nord de la commune de Froidmont-Cohartille le long de différents axes routiers. Ils viennent se positionner à l'arrière du Bois du Bas de Luvry. Sur certaines prises de vue, les masses boisées viennent partiellement masquer la partie inférieure des éoliennes. Ils permettent d'apprécier l'impact paysager du proje



Vue depuis la N2



Vue depuis la D12



Vue depuis la D511

## Un projet créateur de valeur

En plus de produire une électricité propre et locale, le parc éolien de la Souche permettra de bénéfices multiples pour le territoire.

Ceux-ci seront notamment d'ordre économique avec le versement de taxes durant toute la durée de vie du parc. Selon les taux actuels, les communes de Froidmont-Cohartille et de Pierrepont percevront chacune plus de 30 000 €/an, tandis que la Communauté de Communes du Pays de la Serre bénéficiera d'environ 110 000 €/an. Les communes se verront également allouer une indemnité annuelle pour l'entretien courant des chemins permettant l'accès au parc éolien.

Enfin, le parc permettra aussi une amélioration du cadre de vie et de la biodiversité locale à travers l'ensemble des mesures décrites ci-après.

# Les mesures autour du projet

Dans le cadre d'un projet éolien, chaque impact identifié doit être évité, ou si il n'est pas possible de l'éviter complètement alors il convient de le réduire, ou, à défaut, de le compenser. C'est dans ce cadre que de mesures ont été envisagées pour le projet de la Souche afin de garantir des impacts résiduels minimales sur son environnement. Par ailleurs, les mesures écologiques validées pour ce projet vont même plus loin en ayant pour objectif d'entraîner un gain de biodiversité une fois le parc éolien mis en service.

**Une liste non exhaustive des mesures proposées pour le parc éolien de La Souche est présentée ci-dessous :**

## Mesures écologiques :

- Adaptation de la période de chantier en fonction des sensibilités de l'avifaune présente sur la zone ;
- Plan de régulation (bridage) des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chiroptères ;
- Création d'un milieu naturel favorable aux activités de chasse du Busard des roseaux, à proximité de la Souche ;
- Entretien régulier des plateformes des éoliennes pour limiter leur attractivité pour la faune volante ;
- Aménagements ponctuels de nichoirs à Faucon crécerelle et à chauves-souris afin de favoriser la reproduction et le maintien de ces espèces identifiées sur la zone.

Busard des roseaux  
© Farid a Madou



Nichoirs à chauve-souris  
© Envol

## Mesures paysagères :

- Accompagnement végétal des lieux de vie autour du projet ;
- Participation financières auprès des communes pour l'enfouissement des lignes électriques à Froidmont-Cohartille et en entrée sud de la commune de Pierrepont.

## Mesures acoustiques :

- Plan de régulation des éoliennes de manière à ne pas dépasser les seuils réglementaires en termes d'émergences sonores pour les habitations les plus proches ;
- Réalisation d'un suivi acoustique une fois le parc mis en service pour valider ce plan de régulation.

**Retrouvez tous nos projets et plus d'informations sur [fr.rwe.com](https://fr.rwe.com)**

## Contactez le chef de projet



Brahim SI AHMED  
[brahim.siahmed@rwe.com](mailto:brahim.siahmed@rwe.com)  
50 Rue Madame de Sanzillon  
92 110 Clichy

